

CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION.

Si vous avez un doute quelconque quant à son contenu, veuillez consulter votre interlocuteur privilégié ou demander l'avis d'un professionnel.

BlackRock Global Funds

Le 18 mars 2024

Aux actionnaires de :

BlackRock Global Funds – Emerging Europe Fund

Les ISIN relevant du champ d'application de la présente lettre sont énumérés à l'Annexe I.

Cher Actionnaire,

Le 28 février 2022, le conseil d'administration (les « **Administrateurs** ») de BlackRock Global Funds (la « **Société** ») a pris la décision de suspendre temporairement l'évaluation et, par conséquent, les souscriptions, rachats et conversions de toutes les catégories d'actions du fonds Emerging Europe Fund (le « **Fonds** ») à compter du 1 mars 2022.

Cette décision a été prise parce qu'une partie des actifs du Fonds étaient investis dans des positions russes cotées localement (les « **Titres russes** ») considérées comme illiquides à la suite de la suspension de la Bourse de Moscou. Bien que le Fonds ait été fermé aux ordres de souscription, de rachat et de conversion, la négociation des titres sous-jacents s'est poursuivie dans la mesure du possible. BlackRock et les Administrateurs continuent à surveiller de près la situation afin d'agir dans le meilleur intérêt des Actionnaires.

Après un examen attentif, les Administrateurs ont conclu que le Fonds ne pourra pas reprendre ses opérations normales dans un futur proche, compte tenu des Titres russes qu'il détient.

À ce titre, les Administrateurs ont décidé qu'il était dans l'intérêt des Actionnaires de transférer la partie liquide et négociable des actifs du Fonds (les « **Actifs liquides** ») vers un compartiment nouvellement créé (le « **Fonds absorbant** ») au sein de la Société (la « **Scission** »), comme décrit plus en détail à la section I de la présente lettre. Après la Scission, le Fonds restera suspendu et contiendra uniquement les actifs russes et un montant de liquidités suffisant pour couvrir les frais courants administratifs et opérationnels.

À la lumière de ces informations, les Administrateurs vous écrivent pour vous informer que la Scission entrera en vigueur le 13 mai 2024 (la « **Date d'effet de la Scission** ») et que le Fonds absorbant sera initialement nommé Emerging Europe II Fund.

À la suite de la Scission, les Administrateurs ont également décidé qu'il serait dans l'intérêt des Actionnaires de modifier la politique d'investissement du Fonds absorbant (le « **Repositionnement** »), comme décrit plus en détail à la section II de la présente lettre.

Les termes qui ne sont pas définis dans cette lettre ont la même signification que celle qui leur est attribuée dans le prospectus de la Société (disponible sur le site www.Blackrock.com) (le « **Prospectus** »).

I. Contexte et décision de scission

Le Fonds a été lancé en 2011 et sa valeur liquidative est d'environ **326,4 millions** d'EUR à la date de cette lettre.

En raison de la poursuite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les conditions normales de négociation sur le marché sont restées sensiblement altérées et un nombre important de positions du portefeuille se composent de titres russes qui ne sont toujours pas négociables à l'heure actuelle.

Afin de permettre aux actionnaires de négocier les Actifs liquides, les Administrateurs ont décidé de transférer les Actifs liquides dans le Compartiment absorbant, les actifs russes demeurant dans le Fonds.

Les Actionnaires sont priés de noter que tous les coûts associés à la Scission, y compris les coûts de négociation associés au transfert des Actifs liquides dans le Fonds absorbant, seront supportés par la Société de gestion.

i. Détentions dans le Fonds

À compter de la Date d'effet de la Scission, vous resterez investi au prorata dans le Fonds, qui contiendra uniquement les Titres russes et un montant de liquidités suffisant pour couvrir les frais courants administratifs et opérationnels. Le Fonds restera suspendu et vous ne pourrez pas acheter, échanger ou racheter les actions détenues dans le Fonds.

En outre, le Fonds continuera à renoncer à la Commission de gestion et à la Commission de distribution.

Les Administrateurs ne sont pas en mesure d'indiquer pendant combien de temps le Fonds restera suspendu, mais le Fonds sera mis en liquidation dès que possible. Une lettre vous informant de cette liquidation vous sera adressée en temps voulu.

ii. Détentions dans le Fonds absorbant

À la Date d'effet de la Scission, les Actifs et passifs liquides seront transférés en espèces au Fonds absorbant (initialement dénommé **Emerging Europe II Fund**).

À compter de la Date d'effet de la Scission, vous deviendrez actionnaire du Fonds absorbant. Vous recevrez le même nombre d'actions dans le Fonds absorbant que celles que vous déteniez dans le Fonds, dans la catégorie d'actions équivalente (veuillez vous référer à la liste des catégories d'actions équivalentes à l'Annexe II). En outre, vous pourrez racheter vos actions du Fonds absorbant conformément aux conditions du Prospectus à partir du premier Jour de négociation suivant la Date d'effet de la Scission.

Comme pour tous les autres compartiments de la Société, si, un Jour de Négociation donné, les demandes de rachat cumulées reçues dépassent 10 % de la valeur liquidative du Fonds absorbant et que le Fonds absorbant n'est pas en mesure de répondre aux demandes de rachat, nous serons tenus de structurer les demandes de rachat de manière à garantir un traitement équitable des Actionnaires restants. Cela peut entraîner le report des demandes de rachat ou la suspension temporaire du calcul de l'évaluation du Fonds absorbant (et, par conséquent, des rachats d'actions du Fonds absorbant). Veuillez vous référer à l'Annexe B du Prospectus pour un aperçu général des mesures que les Administrateurs peuvent invoquer afin de gérer la liquidité des compartiments de la Société.

Comme, à la lumière des circonstances économiques et de marché actuelles, les Administrateurs s'attendent à ce que le Fonds absorbant présente des opportunités commerciales limitées aux Actionnaires, les Administrateurs ont décidé qu'il était dans l'intérêt des Actionnaires de fermer le Fonds absorbant aux souscriptions jusqu'à ce que le repositionnement du Fonds ait pris effet.

À compter de la Date d'effet de la Scission, les Administrateurs ont décidé que le Fonds absorbant ne supportera aucune commission de gestion, commission de distribution ou CVDC, selon le cas, jusqu'à la Date d'effet du Repositionnement.

Des détails sur la politique d'investissement du Fonds absorbant à la Date d'effet de la Scission et sur les principales différences avec la politique d'investissement du Fonds sont disponibles à l'Annexe III de la présente lettre. Nous vous conseillons de lire attentivement le DIC/DICI du Fonds absorbant joint à l'Annexe IV à la présente lettre ou disponible sur demande auprès du siège social ou de votre représentant local.

iii. Répercussions fiscales

Les actionnaires sont priés de noter que la Scission peut avoir des conséquences fiscales dans certaines juridictions, comme la constitution d'un événement imposable pour les actionnaires, ou peut potentiellement avoir un impact sur leur situation fiscale. Ils peuvent donc être soumis à un impôt dans leur pays de résidence fiscale ou dans tout autre pays dans lequel ils sont imposables. Les législations fiscales différant considérablement d'un pays à un autre, les actionnaires sont invités à consulter leurs conseillers fiscaux concernant les conséquences fiscales de la Scission.

II. Repositionnement du Fonds absorbant

Le **17 juin 2024** (la « **Date d'effet du Repositionnement** »), le Fonds absorbant modifiera son objectif d'investissement, sa politique et sa dénomination, ainsi que sa devise de référence, comme détaillé à l'Annexe V de la présente lettre.

Les Administrateurs estiment que le Repositionnement du Fonds absorbant offrira davantage d'opportunités aux Actionnaires, compte tenu de l'univers d'investissement élargi par une exposition aux pays émergents mondiaux. Les Administrateurs estiment que ce Repositionnement augmentera le potentiel d'attirer des investissements supplémentaires par rapport au Fonds absorbant sans repositionnement, ce qui augmentera la probabilité que les Actionnaires du Fonds absorbant bénéficient d'économies d'échelle au fil du temps.

Les coûts de transaction et de négociation résultant du changement de la politique d'investissement et de l'objectif d'investissement du Fonds absorbant associés à la vente de titres avant la Date d'effet du Repositionnement devraient être d'environ 107 points de base. **Ces frais seront supportés par les Actionnaires qui décident de rester dans le Fonds absorbant à compter de la Date d'effet du Repositionnement.**

En conséquence de ces changements, le Fonds absorbant changera de dénomination, de « **Emerging Europe II Fund** » à « **Emerging Markets Ex-China Fund** ».

À la suite du Repositionnement, en raison du changement de la devise de référence du Fonds absorbant (de l'euro au dollar américain), les actions détenues dans le Fonds absorbant peuvent être proposées dans différentes devises de couverture. De plus amples détails sur les catégories d'actions du Fonds absorbant avant et après la Date d'effet du Repositionnement sont disponibles à l'Annexe VI.

Aucun autre changement ne sera apporté au Fonds absorbant.

Les Actionnaires ont le droit de racheter sans frais leurs détentions dans le Fonds absorbant jusqu'à 12 h 00, heure d'Europe centrale, le 14 juin 2024.

Les Actionnaires qui souhaitent introduire une demande de rachat peuvent le faire par l'une des options appropriées prévues dans le Prospectus. Les demandes de rachat doivent indiquer l'identité et l'adresse exacte des Actionnaires, le nom du Fonds, la Catégorie (en précisant s'il s'agit de la Catégorie d'Actions de Distribution ou de Capitalisation) et le nombre ou la valeur des actions à racheter et les instructions complètes pour le règlement. Elles doivent être signées selon la dernière liste des signataires autorisés (ASL) fournie à l'Agent de Transfert.

Le produit du rachat sera généralement versé aux Actionnaires dans les trois Jours ouvrables suivant le Jour de Négociation considéré, à condition que les documents pertinents (tels que décrits dans le Prospectus) aient été reçus.

Les Actionnaires doivent également noter que si un nombre important de demandes de rachat sont reçues avant l'heure de clôture concernée, le repositionnement peut ne plus être économiquement viable et dans le meilleur intérêt des Actionnaires. Dans ce cas, les Actionnaires seront informés dès que possible par lettre des mesures que les Administrateurs prendront en ce qui concerne le Fonds absorbant.

III. Dates clés et calendrier

Date de la présente lettre	Date d'effet de la Scission	Date d'effet du Repositionnement
18 mars 2024	13 mai 2024	17 juin 2024

Informations générales

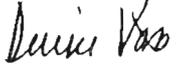
Les Administrateurs assument toute responsabilité s'agissant du contenu de la présente lettre. À la connaissance des Administrateurs (qui ont pris toutes les mesures raisonnables à cet effet), les informations contenues dans cette lettre concordent avec la réalité des faits et n'omettent aucune information importante.

Les changements susmentionnés seront mis à disposition lors de la prochaine mise à jour du Prospectus.

Un deuxième avis vous sera adressé au moment de la Scission.

Si vous souhaitez obtenir un complément d'information ou si vous avez des questions concernant la présente lettre, veuillez contacter votre Équipe locale de Services aux Investisseurs.

Veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées,



Denise Voss
Présidente

Annexe I – ISIN du Fonds relevant du champ d’application de la présente lettre

ISIN de BGF Emerging Europe Fund	Nom correspondant
LU0011850392	BGF Emerging Europe Fund Catégorie A2 EUR
LU0090830497	BGF Emerging Europe Fund Catégorie E2 EUR
LU0147383045	BGF Emerging Europe Fund Catégorie C2 EUR
LU0147383631	BGF Emerging Europe Fund Catégorie X2 EUR
LU0171273575	BGF Emerging Europe Fund Catégorie A2 USD
LU0171274896	BGF Emerging Europe Fund Catégorie E2 USD
LU0204061609	BGF Emerging Europe Fund Catégorie A4 GBP
LU0252967533	BGF Emerging Europe Fund Catégorie D2 EUR
LU0338174369	BGF Emerging Europe Fund Catégorie C2 USD
LU0368229539	BGF Emerging Europe Fund Catégorie I2 EUR
LU0408221355	BGF Emerging Europe Fund Catégorie A4 EUR
LU0513876275	BGF Emerging Europe Fund Catégorie X4 GBP
LU0572106309	BGF Emerging Europe Fund Catégorie A2 Hedged SGD
LU0827876581	BGF Emerging Europe Fund Catégorie D2 USD
LU0827876748	BGF Emerging Europe Fund Catégorie D2 Hedged GBP
LU0827876664	BGF Emerging Europe Fund Catégorie D4 GBP

Annexe II – Liste des catégories d’actions équivalentes du Fonds absorbant

ISIN de BGF Emerging Europe Fund	Nom de la catégorie d’actions	ISIN de BGF Emerging Europe II Fund	Nom de la catégorie d’actions
LU0011850392	BGF Emerging Europe Fund Catégorie A2 EUR	LU2719174067	BGF Emerging Europe II Fund Catégorie A2 EUR
LU0090830497	BGF Emerging Europe Fund Catégorie E2 EUR	LU2719175205	BGF Emerging Europe II Fund Catégorie E2 EUR
LU0147383045	BGF Emerging Europe Fund Catégorie C2 EUR	LU2719174653	BGF Emerging Europe II Fund Catégorie C2 EUR
LU0147383631	BGF Emerging Europe Fund Catégorie X2 EUR	LU2719175544	BGF Emerging Europe II Fund Catégorie X2 EUR
LU0171273575	BGF Emerging Europe Fund Catégorie A2 USD	LU2719174224	BGF Emerging Europe II Fund Catégorie A2 USD
LU0171274896	BGF Emerging Europe Fund Catégorie E2 USD	LU2719175387	BGF Emerging Europe II Fund Catégorie E2 USD
LU0204061609	BGF Emerging Europe Fund Catégorie A4 GBP	LU2719174570	BGF Emerging Europe II Fund Catégorie A4 GBP
LU0252967533	BGF Emerging Europe Fund Catégorie D2 EUR	LU2719174901	BGF Emerging Europe II Fund Catégorie D2 EUR
LU0338174369	BGF Emerging Europe Fund Catégorie C2 USD	LU2719174737	BGF Emerging Europe II Fund Catégorie C2 USD
LU0368229539	BGF Emerging Europe Fund Catégorie I2 EUR	LU2719175460	BGF Emerging Europe II Fund Catégorie I2 EUR
LU0408221355	BGF Emerging Europe Fund Catégorie A4 EUR	LU2719174497	BGF Emerging Europe II Fund Catégorie A4 EUR
LU0513876275	BGF Emerging Europe Fund Catégorie X4 GBP	LU2719175627	BGF Emerging Europe II Fund Catégorie X4 GBP
LU0572106309	BGF Emerging Europe Fund Catégorie A2 Hedged SGD	LU2719174141	BGF Emerging Europe II Fund Catégorie A2 Hedged SGD
LU0827876581	BGF Emerging Europe Fund Catégorie D2 USD	LU2719175031	BGF Emerging Europe II Fund Catégorie D2 USD
LU0827876748	BGF Emerging Europe Fund Catégorie D2 Hedged GBP	LU2719174810	BGF Emerging Europe II Fund Catégorie D2 Hedged GBP
LU0827876664	BGF Emerging Europe Fund Catégorie D4 GBP	LU2719175114	BGF Emerging Europe II Fund Catégorie D4 GBP

Annexe III – Objectif d'investissement et politique initiaux du Fonds absorbant et différences par rapport au Fonds

Le fonds **Emerging Europe Fund II** vise à maximiser le rendement total. Le Fonds investit au moins 70 % du total de son actif dans des actions de sociétés domiciliées ou exerçant la majeure partie de leurs activités économiques dans des pays européens émergents, à l'exclusion de la Russie et de la Biélorussie. Il peut également investir dans des sociétés domiciliées ou exerçant la majeure partie de leurs activités économiques dans la région méditerranéenne et ses environs.

Le Fonds peut recourir à des instruments dérivés à des fins d'investissement et de gestion efficace du portefeuille.

Mesure de gestion des risques utilisée : approche par les engagements.

Utilisation de l'indice de référence

Le Fonds est géré activement et le Gestionnaire Financier par délégation a le pouvoir discrétionnaire de sélectionner ses investissements. Ce faisant, le Gestionnaire Financier par délégation se référera à l'indice MSCI Emerging Markets Europe 10/40 Index (l'« Indice ») en construisant le portefeuille du Fonds, ainsi qu'à des fins de gestion des risques de manière à assurer que le risque actif (c'est-à-dire le degré d'écart par rapport à l'indice) pris par le Fonds demeure conforme à l'objectif et à la politique d'investissement du Fonds. Lorsqu'il sélectionne les investissements, le Gestionnaire Financier par délégation n'est pas lié par les composantes ou la pondération de l'Indice. Le Gestionnaire Financier par délégation peut également choisir d'investir à sa discrétion dans des titres non compris dans l'Indice, afin de tirer profit d'occasions d'investissement spécifiques. Toutefois, la portée géographique de l'objectif et de la politique d'investissement peut avoir pour effet de limiter la mesure dans laquelle les positions du portefeuille s'écarteront de l'Indice. Les investisseurs sont invités à utiliser l'Indice pour comparer la performance du Fonds.

Emerging Europe II Fund	Commission initiale	Commission de gestion	Commission de distribution	CVDC¹
Catégorie A	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Catégorie AI	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Catégorie C	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Catégorie D	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Catégorie DD	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Catégorie E	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Catégorie I	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Catégorie J	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Catégorie S	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Catégorie SR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Catégorie X	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

¹ CVDC est l'abréviation de « Commission de vente différée et conditionnelle ».

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Emerging Europe II Fund (le « Fonds ») **Class A2 EUR** (la « Catégorie d'actions »), ISIN : **LU2719174067**, est autorisé au Luxembourg et élaboré par BlackRock (Luxembourg) S.A. (le « Gestionnaire »), qui fait partie du groupe BlackRock, Inc.

Le Gestionnaire est autorisé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF ») et la CSSF est responsable du contrôle du Gestionnaire par rapport au présent document d'informations clés.

Des informations complémentaires sont disponibles sur la page www.blackrock.com ou par téléphone au **+44 (0) 20 7743 3300**. Le présent document est daté du 31 mars 2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type: Le Fonds est un compartiment de BlackRock Global Funds, une société à compartiments constituée au Luxembourg, agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier en tant qu'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (« OPCVM »).

Durée de vie : La durée d'existence et la période d'échéance du Fonds ne sont pas fixes mais, dans certaines circonstances, telles que décrites dans le prospectus du Fonds, le Fonds peut être clos de manière unilatérale après en avoir informé par écrit les porteurs de parts dans des délais raisonnables, à condition de respecter les modalités détaillées dans le prospectus du Fonds et la réglementation en vigueur.

Objectifs

- Le Fonds vise à maximiser son rendement total.
- Le Fonds investit au moins 70 % du total de son actif dans des titres de participation (par ex. des actions) de sociétés domiciliées, ou exerçant la majeure partie de leurs activités, dans des pays émergents d'Europe, hors Russie et Belarus. Il peut investir dans des sociétés domiciliées dans ou autour, ou exerçant la majeure partie de leurs activités économiques dans ou autour de la région méditerranéenne.
- Le Fonds peut investir indirectement dans les marchés émergents en investissant dans des American Depositary Receipts (ADR) et des Global Depositary Receipts (GDR), qui sont cotés ou négociés sur des bourses et des marchés réglementés hors marchés émergents. Les ADR et les GDR sont des investissements émis par des institutions financières qui offrent une exposition aux titres de participation sous-jacents.
- Le Conseiller en investissement (CI) peut utiliser des instruments financiers dérivés (IFD) (c'est-à-dire des investissements dont le prix repose sur un ou plusieurs actifs sous-jacents) à des fins d'investissement afin d'atteindre l'objectif d'investissement du Fonds, et/ou de réduire le risque au sein du portefeuille du Fonds, réduire les coûts d'investissement et générer des revenus supplémentaires. Le Fonds peut, via les IFD, générer différents niveaux d'effet de levier (c'est-à-dire lorsque le Fonds acquiert une exposition au marché supérieure à la valeur de ses actifs).
- Le Fonds est activement géré et le CI a le pouvoir discrétionnaire de sélectionner les investissements du Fonds. Ce faisant, lors de la construction du portefeuille du Fonds, le CI se référera au MSCI Emerging Markets Europe 10/40 Index, ainsi qu'à des fins de gestion des risques pour s'assurer que le risque actif (c'est-à-dire le degré d'écart par rapport à l'Indice) pris par le Fonds reste approprié compte tenu de l'objectif et de la politique d'investissement du Fonds. Le CI n'est pas tenu de répliquer les composantes ou pondérations de l'Indice au moment de sélectionner des investissements. Le CI est également libre d'investir dans des titres ne faisant pas partie de l'Indice afin d'exploiter certaines opportunités d'investissement spécifiques. Toutefois, la portée géographique de l'objectif et de la politique d'investissement peut avoir pour effet de limiter la mesure dans laquelle les positions du portefeuille s'écarteront de l'Indice. Les investisseurs doivent utiliser l'Indice pour comparer la performance du Fonds.
- Le prix des titres de participation varie quotidiennement et peut être influencé par des facteurs qui affectent la performance des sociétés individuelles émettrices des titres, ainsi que lors de fluctuations quotidiennes du marché boursier et de mouvements économiques et politiques plus larges qui, à leur tour, peuvent avoir une incidence sur la valeur de l'investissement.
- Le rendement de votre investissement dans le Fonds est directement lié à la valeur des actifs sous-jacents du Fonds, déduction faite des coûts (voir « Que va me coûter cet investissement ? » ci-dessous).
- La relation entre le rendement, ses facteurs d'influence et la période de détention de votre investissement est détaillée dans la rubrique ci-dessous (voir « Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? »).
- Le dépositaire du Fonds est The Bank of New York Mellon SA/NV, succursale de Luxembourg.
- Pour de plus amples informations sur le Fonds, veuillez consulter le dernier rapport annuel et les rapports semestriels de BlackRock Global Funds. Ces documents sont disponibles gratuitement en anglais et dans certaines autres langues. Vous les trouverez, ainsi que d'autres informations (pratiques), notamment le prix des parts, sur le site Internet de BlackRock à l'adresse : www.blackrock.com, ou en appelant l'équipe internationale de Services aux Investisseurs au +44 (0) 20 7743 3300.
- Vos actions seront des actions de capitalisation (c'est-à-dire que les dividendes seront inclus dans leur valeur).
- Vos actions seront libellées en euro, la devise de référence du Fonds.
- Vous pouvez acheter et vendre vos actions chaque jour. L'investissement initial minimal pour cette catégorie d'actions est de 5 000 USD ou sa contre-valeur en devise.

Investisseur de détail visé : Le Fonds est destiné aux investisseurs de détail capables de supporter des pertes pouvant aller jusqu'au montant investi dans le Fonds (voir « Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? »).

Prestations d'assurance : Le Fonds n'offre pas de prestations d'assurance.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

←							→	
Risque plus faible							Risque plus élevé	
1	2	3	4	5	6	7		
 L'indicateur de risque suppose que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.								

- L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
- Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, la valeur de votre investissement pourrait en être affectée. Ce classement ne constitue pas une garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. Il pourrait ne pas être un indicateur fiable du profil de risque futur du Fonds. La catégorie de risque la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- **Attention au risque de change.** Si les sommes qui vous seront versées le sont dans une autre monnaie, votre gain final dépendra du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.
- Veuillez vous référer au Prospectus du produit pour plus de détails sur les autres risques importants qui peuvent s'appliquer à ce produit.
- Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
- Si le produit n'est pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. Les évolutions du marché sont aléatoires et ne peuvent pas être prédites avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit, qui peuvent inclure des données d'indice(s) de référence/d'indicateur de proximité, au cours des dix dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment.

Période de détention recommandée : 5 ans		Exemple d'investissement : EUR 10.000	
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimal	Il n'y a pas de rendement minimum garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tension*	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1.650 EUR	20 EUR
	Rendement annuel moyen	-83,5 %	-71,1 %
Défavorable**	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1.650 EUR	2.260 EUR
	Rendement annuel moyen	-83,5 %	-25,7 %
Intermédiaire***	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.300 EUR	11.660 EUR
	Rendement annuel moyen	3,0 %	3,1 %
Favorable****	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	18.390 EUR	17.260 EUR
	Rendement annuel moyen	83,9 %	11,5 %

* Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

** Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le produit et/ou l'/les indice(s) de référence ou indicateur de substitution entre septembre 2017 - septembre 2022.

*** Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le produit et/ou l'/les indice(s) de référence ou indicateur de substitution entre février 2015 - février 2020.

**** Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le produit et/ou l'/les indice(s) de référence ou indicateur de substitution entre octobre 2016 - octobre 2021.

Que se passe-t-il si BlackRock (Luxembourg) S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du Fonds sont gardés par leur dépositaire, The Bank of New York Mellon SA / NV, succursale de Luxembourg (le « Dépositaire »). En cas d'insolvabilité du Gestionnaire, les actifs du Fonds gardés par le Dépositaire ne seront pas affectés. Cependant, en cas d'insolvabilité du Dépositaire, ou d'une personne agissant en son nom, le Fonds pourrait subir une perte financière. Ce risque est toutefois modéré dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Fonds. Le Dépositaire sera également responsable envers le Fonds et les investisseurs de toute perte découlant, entre autres, de sa négligence, d'une fraude ou d'un manquement intentionnel à la bonne exécution de ses obligations (sous réserve de certaines limitations). En tant qu'actionnaire du Fonds, vous ne pourrez pas introduire de réclamation auprès du Financial Services Compensation Scheme du Royaume-Uni ou de tout autre système à l'égard du Fonds si le Fonds n'est pas en mesure d'effectuer les versements.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps : Les tableaux indiquent les montants prélevés sur votre investissement pour couvrir différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, de la durée de détention et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous sommes partis de l'hypothèse que :

- La première année, vous récupérez le montant investi (rendement annuel de 0 %).
- Pour les autres périodes de détention, nous sommes partis de l'hypothèse que la performance du produit était conforme au scénario intermédiaire.
- 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	47 EUR	279 EUR
Impact sur les coûts annuels (*)	0,5 %	0,5 %

(*) Ceci montre comment les coûts réduisent votre rendement chaque année pour la période de détention. Par exemple, cela montre que si vous sortez à la période de détention recommandée, votre rendement moyen annuel devrait être de 3,6 % avant coûts et de 3,1 % après coûts. Nous pouvons partager une partie des coûts avec la personne qui vous vend le produit pour couvrir les services qu'elle vous fournit. Elle vous communiquera le montant.

Composition des coûts

Coûts d'entrée ou de sortie ponctuels		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne vous demandons pas de frais d'entrée.	-
Coûts de sortie	Nous ne vous demandons pas de frais de sortie.	-
Coûts récurrents encourus chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou frais d'exploitation.	0,47 % de la valeur de votre investissement par an. Ceci est basé sur une estimation des coûts. Tous les coûts sous-jacents du produit sont inclus ici, à l'exception des coûts de transaction qui sont inclus ci-dessous sous « Coûts de transaction ».	47 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts supportés lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction du montant que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires encourus dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a aucune commission de performance pour ce produit.	-

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? Période de détention recommandée : 5 ans

La période de détention recommandée (PDR) a été calculée en fonction de la stratégie d'investissement du Fonds et du délai nécessaire pour atteindre ses objectifs d'investissement. Toutes les opportunités d'investissement devraient être étudiées selon vos besoins spécifiques et votre tolérance au risque. BlackRock n'a pas analysé la pertinence ou l'adéquation de cet investissement avec votre situation personnelle. En cas de doute sur l'adéquation entre le Fonds et vos besoins, veuillez demander conseil à un professionnel. Vous trouverez des informations détaillées sur la fréquence des négociations sous « En quoi consiste ce produit ? ». Vous pourriez recevoir un montant inférieur aux prévisions en cas de sortie avant la fin de la PDR. La PDR est une estimation et ne constitue pas une garantie du niveau futur de performance, de rendement ou de risque. Veuillez consulter la section « Que va me coûter cet investissement ? » pour plus de détails sur les frais de sortie éventuels.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous n'êtes pas entièrement satisfait du service que vous avez reçu et que vous souhaitez formuler une réclamation, les détails de la procédure sont disponibles sur www.blackrock.com/uk/individual/about-blackrock/contact-us. Vous pouvez également contacter l'équipe de Services aux Investisseurs, à l'adresse BlackRock UK Registered Office, 12 Throgmorton Avenue, London, EC2N 2DL, ou par e-mail à enquiry@ukclientservices.blackrock.com.

Autres informations pertinentes

La dernière version de ce document, le scénario de performance précédent du Fonds, le dernier rapport annuel et le dernier rapport semestriel ainsi que toute information supplémentaire fournie aux actionnaires peuvent être obtenus gratuitement, en anglais, sur www.blackrock.com, en appelant l'équipe de Services aux Investisseurs au +44 (0) 20 7743 3300 ou auprès de votre courtier, conseiller financier ou distributeur. Les données ne sont pas suffisantes pour fournir une indication utile des performances passées.

Le ou les indices de référence auxquels il est fait référence dans le présent document sont la propriété intellectuelle du ou des fournisseurs d'indices. Le produit n'est ni commandité ni avalisé par le(s) fournisseur(s) d'indices. Veuillez consulter le prospectus du produit et/ou le site www.blackrock.com pour connaître les clauses de non-responsabilité complètes.

La Politique de rémunération de la Société de gestion, qui décrit la manière dont la rémunération et les avantages sont déterminés et attribués, ainsi que les accords de gouvernance associés, sont disponibles à l'adresse www.blackrock.com/Remunerationpolicy ou sur demande auprès du siège social du Gestionnaire.

Annexe V – Objectif d’investissement, politique et devise de référence du Fonds absorbant à la Date d’effet du repositionnement

Le fonds **Emerging Markets Ex-China Fund** vise à maximiser le rendement total en combinant croissance du capital et revenu des actifs du Fonds. Le Fonds investit à l’échelle mondiale au moins 80 % du total de son actif dans des actions de sociétés domiciliées ou exerçant la majeure partie de leurs activités économiques dans des marchés émergents, à l’exclusion de la Chine. Il peut également investir dans des actions de sociétés domiciliées ou exerçant la majeure partie de leurs activités économiques dans des marchés développés ayant des activités commerciales significatives dans des marchés émergents (à l’exclusion de la Chine).

Le Fonds peut investir indirectement dans des titres des marchés émergents (à l’exclusion de la Chine), en investissant dans des certificats de dépôt américains (« ADR ») et des certificats de dépôt mondiaux (« GDR »), qui sont cotés ou négociés sur des places boursières et des marchés réglementés à l’extérieur des marchés émergents. Les ADR et les GDR sont des investissements émis par des établissements financiers qui offrent une exposition à des titres de participation sous-jacents.

Le Fonds peut recourir à des instruments dérivés à des fins d’investissement et de gestion efficace du portefeuille.

Mesure de gestion des risques utilisée : approche par les engagements.

Utilisation de l’indice de référence

Le Fonds est géré activement et le Gestionnaire Financier par délégation a le pouvoir discrétionnaire de sélectionner ses investissements. Ce faisant, le Gestionnaire Financier par délégation se référera à l’indice MSCI Emerging Markets ex-China 10/40 Index (l’« Indice ») en construisant le portefeuille du Fonds, ainsi qu’à des fins de gestion des risques de manière à assurer que le risque actif (c’est-à-dire le degré d’écart par rapport à l’indice) pris par le Fonds demeure conforme à l’objectif et à la politique d’investissement du Fonds. Lorsqu’il sélectionne les investissements, le Gestionnaire Financier par délégation n’est pas lié par les composantes ou la pondération de l’Indice. Le Gestionnaire Financier par délégation peut également choisir d’investir à sa discrétion dans des titres non compris dans l’Indice, afin de tirer profit d’occasions d’investissement spécifiques. Toutefois, la portée géographique de l’objectif et de la politique d’investissement peut avoir pour effet de limiter la mesure dans laquelle les positions du portefeuille s’écarteront de l’Indice. Les investisseurs sont invités à utiliser l’Indice pour comparer la performance du Fonds.

Emerging Markets Ex-China Fund	Commission initiale	Commission de gestion	Commission de distribution	CVDC
Catégorie A	5,00 %	1,50 %	0,00 %	0,00 %
Catégorie AI	5,00 %	1,50 %	0,00 %	0,00 %
Catégorie C	0,00 %	1,50 %	1,25 %	0,00 %
Catégorie D	5,00 %	0,75 %	0,00 %	0,00 %
Catégorie DD	5,00 %	0,75 %	0,00 %	0,00 %
Catégorie E	3,00 %	1,50 %	0,50 %	0,00 %
Catégorie I	0,00 %	0,75 %	0,00 %	0,00 %
Catégorie J	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Catégorie S	0,00 %	jusqu’à 0,75 %	0,00 %	0,00 %
Catégorie SI	0,00 %	jusqu’à 0,75 %	0,00 %	0,00 %
Catégorie SR	0,00 %	jusqu’à 0,75 %*	0,00 %	0,00 %
Catégorie X	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Catégorie Z	0,00 %	jusqu’à 0,75 %	0,00 %	0,00 %
Catégorie ZI	0,00 %	jusqu’à 0,75 %	0,00 %	0,00 %

* Une commission unique est appliquée aux Actions de Catégorie SR (laquelle comprend la commission de gestion et la Commission de service annuelle). Veuillez vous référer au DICI applicable pour connaître le montant des frais courants. Veuillez noter que ce chiffre peut varier d’une année sur l’autre. Il ne comprend pas les coûts des commissions de distribution et/ou des opérations de portefeuille payées au dépositaire et de tous frais d’entrée/sortie versés à un organisme de placement collectif sous-jacent (s’il y a lieu).

Devise de référence

Fonds	Devise de référence
Emerging Europe II Fund	EUR
Emerging Markets Ex-China Fund	USD

Annexe VI – Tableau des devises des catégories d’actions

Emerging Europe II Fund	Emerging Markets ex China Fund
Catégorie A2 EUR	Catégorie A2 Hedged EUR
Catégorie A2 Hedged SGD	Catégorie A2 Hedged SGD
Catégorie A2 USD	Catégorie A2 USD
Catégorie A4 EUR	Catégorie A4 Hedged EUR
Catégorie A4 GBP	Catégorie A4 GBP
Catégorie C2 EUR	Catégorie C2 Hedged EUR
Catégorie C2 USD	Catégorie C2 USD
Catégorie D2 EUR	Catégorie D2 Hedged EUR
Catégorie D2 Hedged GBP	Catégorie D2 Hedged GBP
Catégorie D2 USD	Catégorie D2 USD
Catégorie D4 GBP	Catégorie D4 GBP
Catégorie E2 EUR	Catégorie E2 Hedged EUR
Catégorie E2 USD	Catégorie E2 USD
Catégorie I2 EUR	Catégorie I2 Hedged EUR
Catégorie X2 EUR	Catégorie X2 Hedged EUR
Catégorie X4 GBP	Catégorie X4 GBP